

Mesures d'instruction, jugement, référé, ordonnances et voies de recours

Essentiel de la procédure civile

Objectifs du module de formation :

D'une importance pratique incontestable, la procédure civile assure la mise en œuvre et la sanction des droits substantiels. A ce titre, la matière intéresse tous les acteurs du procès civil et au premier chef les avocats, qui se doivent de la maîtriser parfaitement. Or les règles qui encadrent le procès civil sont constamment en mouvement, comme en témoigne la réforme récente de la procédure d'appel. Afin de permettre aux avocats, huissiers et autres professionnels du droit de maîtriser parfaitement toutes ces évolutions, Pro-Barreau a conçu 2 séminaires e-learning pour faire le point sur « L'Essentiel de la Procédure civile ».

Ce séminaire e-learning de 10 heures de formation consacré aux mesures d'instruction, au jugement, aux ordonnances, aux voies de recours et à l'autorité de chose jugée a pour but de présenter synthétiquement l'ensemble des changements récents intervenus dans ces domaines. Il constitue ainsi un moyen idéal de mettre à jour ses connaissances afin de maîtriser parfaitement ces questions.

Prix :

315 euros

Durée :

10 heures de formation

Période :

1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Direction scientifique :

Raphaëlle Haïk (Avocate à la cour et ancienne chargée de cours - Université Paris XI)

Public :

Avocats, Notaires, Huissiers, Greffiers

Niveau :

Perfectionnement

Programme

Partie 1 : rappel des principes fondamentaux du procès civil

Partie 2 : faire le point sur les mesures d'instruction

Partie 3 : rappel des règles relatives au jugement

- Maîtriser la classification des jugements
- Maîtriser les principes qui régissent l'élaboration, la rédaction, le prononcé, la notification et l'exécution des jugements

Partie 4 : faire le point sur le référé et les ordonnances sur requête

- Attributions du président du TGI en matière de référé et d'ordonnances sur requête
- Attributions du juge d'instance
- Attributions du premier président de la cour d'appel

Partie 5 : faire le point sur les voies de recours ordinaires et extraordinaires (opposition, appel, tierce opposition...)

Partie 6 : rappel des principes relatifs à l'autorité de chose jugée



FORMATION CONTINUE JURIDIQUE
PRO-BARREAU
3, RUE DE NESLE
75006 PARIS

TEL. : 01 56 81 00 30
FAX. : 01 72 34 92 58

www.pro-barreau.com
Etablissement de Formation Professionnelle
habilité à délivrer une
Attestation Descriptive de Formation

Mesures d'instruction, jugement, référé, ordonnances et voies de recours

Essentiel de la procédure civile

Coordonnées personnelles :

Mme M.

PRÉNOM NOM

ADRESSE

CP VILLE

TEL. FAX

E-MAIL

SOCIÉTÉ / CABINET

Bulletin d'inscription à retourner par :

- Courrier : Pro-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris
- Fax : 01 72 34 92 58
- e-mail : e-learning@pro-barreau.com

Règlement d'un montant de 315 euros par :

- Chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- Virement bancaire - IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 | Code BIC : CRLYFRPP
- Carte bancaire en ligne (www.pro-barreau.com) ou par téléphone : 01 56 81 00 30

Fait à : le :

Signature obligatoire :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

Paie ment

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué ou remboursé par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir « Période » dans la description du module e-learning).

Rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation. Toute annulation d'inscription doit être adressée à Pro-Barreau par courrier au plus tard quatorze jours calendaires après réception par le client de la confirmation d'inscription. L'inscription ne peut plus être annulée après que le client a commencé sa formation en faisant usage du mot de passe et de l'identifiant qui lui ont été attribués afin d'accéder à l'espace e-learning sécurisé du site Internet de Pro-Barreau.